



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 7 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

**Incidences de la prise en compte du reboisement des terres
forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet
de boisement et de reboisement au titre du mécanisme
pour un développement propre**

Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur à adresser au secrétariat, avant le 28 mars 2011, leurs observations sur les incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre.
2. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir des observations adressées par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur.
3. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-cinquième session.